

« En enquêtant sur le sort des métis, j'avais le sentiment de me heurter à la raison d'Etat »

Dès 2011, soit 15 ans avant le verdict de la cour d'appel, l'ingénieur Assoumani Budagwa avait publié une somme consacrée au sort des métis durant la colonisation belge.

ENTRETIEN

COLETTE BRAECKMAN

Dans la foulée du verdict de la cour d'appel de Bruxelles, qualifiant de crimes contre l'humanité l'enlèvement d'enfants métis au Congo, nous avons rencontré le chercheur Assoumani Budagwa qui a publié dès 2011 la première étude exhaustive consacrée à ces métis : *Noirs, Blancs et Métis, La Belgique et la ségrégation des Métis*.

Vous êtes d'origine congolaise, ingénieur, vous vivez en Belgique. Qu'est-ce qui vous a poussé à vous intéresser au sort des métis ?

J'ai d'abord été secoué, en 1986, par l'arrestation à Alger d'Anne-Marie Lizin, députée socialiste, qui s'était rendue en Algérie avec le journaliste Jean-Paul Procureur pour tenter de rapatrier deux enfants métis belgo-algériens qui avaient été ramenés au pays par leur père. J'ai ensuite été interpellé par ma cousine, Mme Apendeki, qui avait deux filles dont le père était un Européen connu dans la région de Bukavu, dont je suis originaire. Après le départ de ce dernier, ces deux filles avaient été enlevées à leur mère et placées dans un orphelinat tenu par des religieuses, situé à Save au Rwanda. Par la suite, je devais apprendre qu'elles avaient été emmenées en Belgique à la veille de l'indépendance et placées dans des familles d'accueil. De fil en aiguille, je pris connaissance de nombreuses histoires d'enfants métis arrachés à leur mère durant la période coloniale, et je commençai à essayer d'en savoir plus sur cette page alors méconnue de l'histoire coloniale belge. C'est ainsi que je découvris progressivement le placement forcé des enfants métis dans des orphelinats, au mépris des droits de la mère...

Quel accueil avez-vous reçu au début

de vos recherches ?

J'avais le sentiment de me heurter à la raison d'Etat, il était clair que je dérangeais, c'est un sujet que l'on n'aimait pas aborder. Or, pour moi, le métissage, ce n'est pas un horizon qui s'éloigne, mais une espérance qui se rapproche. Si on accepte l'autre comme il est, la rencontre devient possible. Je me suis aussi heurté au mépris, voire à l'arrogance de certains partis politiques qui m'ont fait comprendre que, en voulant ouvrir cette page, je les gênais. Mais je songeais aux victimes, à ces enfants qui avaient vécu dans l'ignorance de leurs origines et portaient ce fardeau. Jusqu'aujourd'hui, on ignore le nombre exact d'enfants métis qui ont été arrachés à leur famille maternelle. Le seul recensement plus ou moins officiel date de 1947, et il apparaît que 4.056 enfants auraient été arrachés à leur mère, mais ce n'est qu'une estimation. Aujourd'hui, les Archives générales du Royaume ont en leur sein une équipe appelée « projet métis » qui tente de dresser des listes de personnes concernées. Et au Congo existe l'Association des enfants laissés par les Belges au Congo, qui compte 87 métis coloniaux encore en vie. Mais tout le territoire congolais n'a pas été couvert : le chiffre réel est sans doute plus élevé. Cette recherche est très difficile parce que ces enfants métis tenus dans l'ignorance de leur père biologique ont été élevés très jeunes à leur mère africaine pour être élevés dans des orphelinats religieux au Congo et au Rwanda-Urundi. Ceux d'entre eux qui ont été déplacés en Belgique furent confiés à l'adoption, placés dans des familles d'accueil ou des institutions. Comme ils n'avaient pas d'acte de naissance, il était très difficile de retrouver leur famille d'origine. Jusqu'aujourd'hui, les métis encore en vie entreprennent des démarches en vue de retrouver une identité administrative qui, à l'époque, leur avait été confisquée par l'Etat belge.



« L'arrêt actuel nous amène à examiner d'autres aspects de la violence coloniale... » © PIERRE-YVES THIENPONT.

La victoire est historique : c'est la première fois que, dans une ancienne puissance coloniale, la réalité d'un crime contre l'humanité est reconnue devant une cour d'appel

”

Au fil de vos recherches, avez-vous constaté des progrès ?

La société évolue certes, mais le racisme existe toujours, il rapporte des dividendes sur le plan électoral. On a vu certains partis fonder leur campagne électorale sur des bases xénophobes, hostiles à l'immigration. Les « lobbys coloniaux » n'ont pas disparu. Et pourtant six années se sont écoulées depuis le vote au Parlement de la « résolution métis », cinq ans depuis le discours prononcé par le Premier ministre de l'époque Charles Michel.

Comment jugez-vous le travail des avocats qui ont défendu la cause des femmes métisses et gagné en appel ?

Le travail de Me Angelet et de Me Hirsch a été extraordinaire. C'est avec cette dernière que j'avais eu le premier contact, qui a duré des heures. Elle posait beaucoup de questions, voulait tout savoir et c'est elle qui, après le premier jugement où la plainte avait été déboutée, a décidé d'aller devant la cour d'appel.

De poursuivre la bataille.

La victoire est historique : c'est la première fois que, dans une ancienne puissance coloniale, la réalité d'un crime contre l'humanité est reconnue devant une cour d'appel. La décision actuelle devrait s'appeler « l'arrêt Hirsch » car une étape est franchie.

D'autres crimes ont été commis sous la colonisation qui n'ont pas encore reçu de définition exacte : le travail forcé ; le transfert forcé de populations qui devaient être mises au travail dans les mines, au Katanga par exemple ; la déportation du prophète Simon Kimbangu, qui prêchait cependant la résistance non violente ; sans oublier la mise à mort de Patrice Lumumba. L'arrêt actuel nous amène à examiner d'autres aspects de la violence coloniale... Cette réflexion est importante dans le présent, car l'impunité d'hier rend possibles les crimes qui se commettent aujourd'hui, voyez le Kivu, l'Ituri... Les criminels d'aujourd'hui devraient savoir qu'un jour ils devront répondre de leurs actes.



Dès ce mercredi dans

soir mag



Lara Fabian, entre bilan et plénitude

À l'aube de ses 30 ans de carrière, la chanteuse sort un 17^e album dans lequel elle se livre avec une authenticité bouleversante.



La résurrection de Notre-Dame de Paris

L'édifice, ravagé par un incendie en 2019, va rouvrir ses portes le 7 décembre. Retour en images sur cinq années de travaux.



Grand entretien: Michel Cymes

Le médecin préféré des Français publie « Santé, à vous de jouer ! », une ode au bien-manger remplie de conseils et, surtout, d'humour.